



Parc national  
des Cévennes

# Causse Mejan

## Lettre d'information

## NATURA 2000

### Edito

Depuis 2010, la démarche est engagée pour la mise en place sur le Causse Méjean d'un des derniers sites Natura 2000 « Habitats, Faune, Flore » de Lozère. A l'issue de l'inventaire des enjeux écologiques et des activités humaines sur ce territoire, le comité de pilotage du site a pris la décision de mettre l'accent sur la phase de concertation. Ce territoire se veut d'abord être un lieu d'échanges. Les actions qui en découleront seront je le souhaite partagées, et les projets de la population et des communes caussenardes pourront y trouver leur place. Cela supposera dans certains cas de trouver des compromis, qui permettront je l'espère, tout en répondant aux besoins inhérents au développement du territoire, de respecter son caractère exceptionnel et favoriser l'expression de ses richesses. A travers cette lettre, je vous invite donc à prendre connaissance de l'avancement du réseau Natura 2000 sur le Causse Méjean. Je vous convie notamment à venir participer aux différentes réunions et groupes de travail qui seront proposés d'ici la fin de l'année 2012.

Le Président,  
Denis BERTRAND

*L'élaboration du programme d'actions se met en place sur le nouveau site Natura 2000 au titre de la directive «habitats-faune-flore»*



N°1- 2012

## Ce qu'apporte Natura 2000

Le réseau européen Natura 2000 a pour objectif la préservation du patrimoine naturel, en favorisant les activités humaines qui y contribuent. Il

diversité exceptionnelle.

De même, la présence concomitante de milieux ouverts souvent gérés par l'agriculture, et de milieux boisés, dépendant plutôt de la gestion forestière, forme alors une « mosaïque d'habitats » et accentue cette richesse. Ces mosaïques sont favorables à certaines espèces animales menacées, telles que les chauves-souris et de nombreux insectes. Elles y trouvent à la fois des gîtes, des couloirs de déplacement, et leurs repas quotidiens.



permet de mobiliser des moyens et des compétences multiples au service de la collectivité et de la biodiversité.

Un site Natura 2000 ne fige pas un territoire. La plupart des milieux reconnus à ce titre sont façonnés et gérés par les activités humaines. Par exemple, les prairies naturelles, entretenues par la fauche et/ou le pâturage, abritent souvent une multitude d'espèces animales et végétales que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. Les agriculteurs, en tant qu'usagers et surtout gestionnaires du territoire, ont donc un rôle primordial de valorisation et de maintien de cette

Les activités agricoles, forestières, touristiques ou de loisirs peuvent être compatibles avec la préservation des milieux naturels et des espèces qui y vivent. Chaque habitant, propriétaire, gestionnaire peut alors participer, à son niveau, à la mise en valeur et à la richesse de son territoire, tout en le respectant.



## Le site Natura 2000 «Causse Méjean» en chiffres :

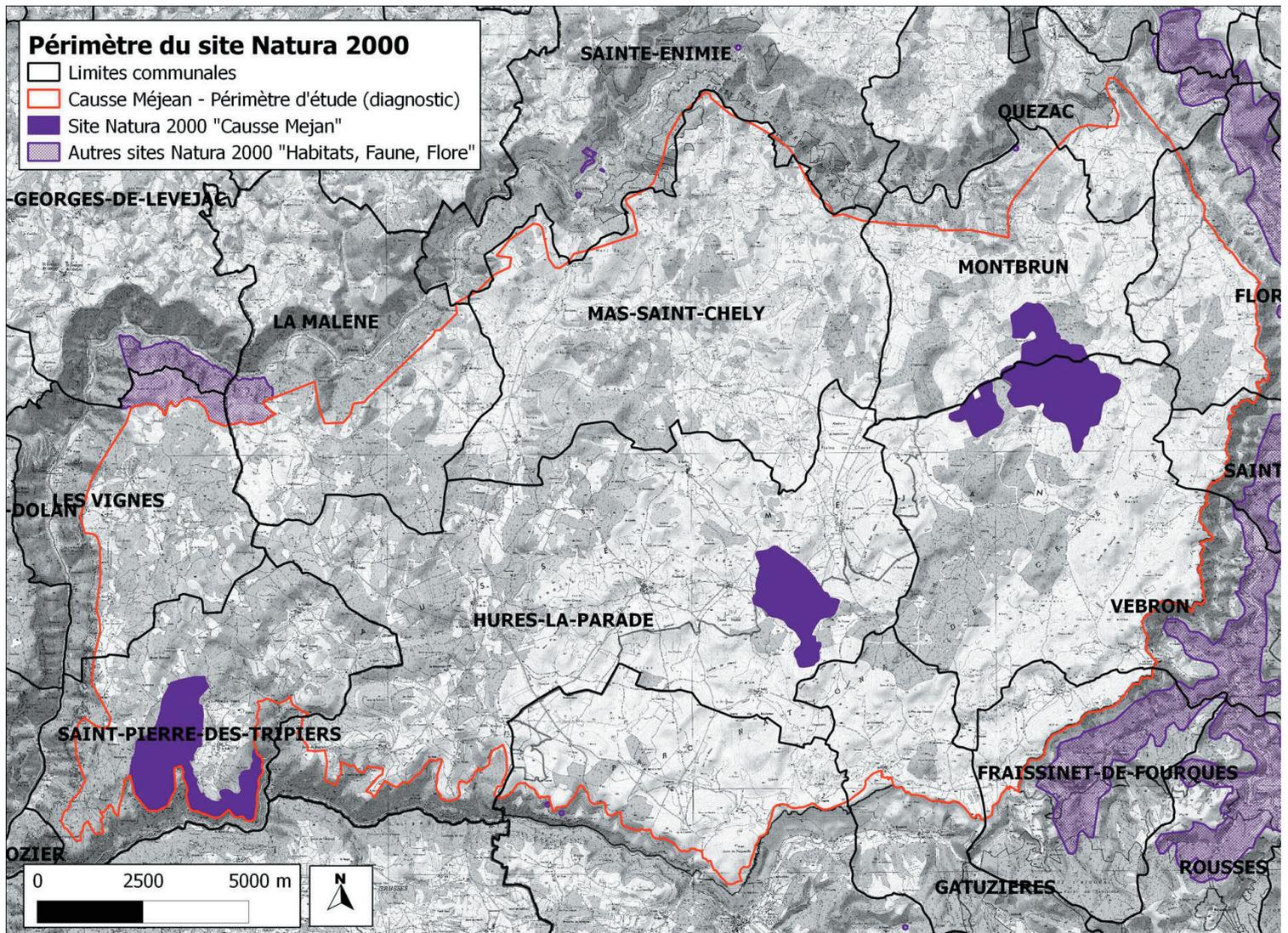
- 1 272 ha, en 4 parties
- 4 communes
- 1,4 habitants/km<sup>2</sup>
- 14 exploitations agricoles sur 947,5 ha
- 8 habitats d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires, soit 6% de la surface
- 3 espèces de chauves-souris

- 2 sites Natura 2000 « Oiseaux » :

«Gorges du Tarn et de la Jonte, Causse» animé par la Fédération des Chasseurs de Lozère et

«Les Cévennes» animé par le Parc National des Cévennes

Entre 1948 et 2000 les zones de pelouses (milieux ouverts) ont fortement diminué alors que les landes (milieux de transition semi-ouverts) et les bois (milieux fermés) se sont étendus.



Historique du site.....		historique du site .....		historique du site.....		
20 FEVRIER 2004	28 MARS 2008	16 OCTOBRE 2009	9 JUIN 2010	12 OCTOBRE 2010	19 OCTOBRE 2010	14 DECEM 2010
Proposition de <b>S i t e d'Importance Communautaire</b> (pSIC) sur le Causse Méjean.	Inscription du site Natura 2000 FR 9101379 « Causse Méjean » en <b>Site d'Importance Communautaire</b> (SIC).	<b>Absence de candidature des collectivités locales</b> pour la maîtrise d'ouvrage du site (loi de 2005 pour le Développement des Territoires Ruraux).	Délibération du Conseil d'Administration du Parc National des Cévennes pour porter l' <b>élaboration du Document d'Objectifs</b> sur le Causse Méjean.	A r r ê t é préfectoral de <b>composition du Comité de pilotage</b> (COPIL) du site.	1 <sup>ère</sup> réunion du <b>COPIL</b> , élection de Denis BERTRAND à la présidence. Lancement de la <b>première phase de diagnostic</b> sur l'ensemble du plateau du Causse Méjean, soit 33 246 ha.	<b>Attribution du marché</b> l'Association COPAGE et St Florac.

## Zoom sur...

# Un habitat ponctuel reconnu d'intérêt prioritaire sur les grands causses : les pelouses à Armérie de Gérard des sables dolomitiques des causses

## Description de l'habitat

Les pelouses à Armérie de Gérard, typiques des causses, sont constituées d'une végétation dite « pionnière » des sols sablonneux, ceux-ci étant issus de l'érosion naturelle de la roche dolomitique. Nommés arènes dolomitiques, ces sols forment un substrat sec voire aride et pauvre en nutriments.

Ce milieu, ponctuel et de faible surface, est caractérisé par une pelouse rase (quelques cm) peu recouvrante, laissant place au sol nu. La végétation est surtout constituée de plantes annuelles et de peu de ligneux (arbres et arbustes). Deux variantes de cet habitat ont été répertoriées sur le Causse Méjean : des pelouses à Armérie de Gérard (*Armeria girardii*) et des pelouses sans Armérie caractérisées par la présence de la Fléole des sables (*Phleum arenarium*) et de l'Orpin à pétales dressés (*Sedum anopetalum*). Leur maintien est fortement lié à l'érosion due au ruissellement, au gel, au vent, et avant tout au piétinement des troupeaux et au pâturage. La présence d'animaux tels que les lapins contribue aussi à la régénération régulière du milieu.

## Intérêt patrimonial

Le Causse Méjean a une forte responsabilité vis-à-vis de cet habitat. La pelouse à Armérie de Gérard ne se rencontre que sur les grands causses et se place en troisième position parmi les habitats d'intérêt communautaire connus en région Languedoc-Roussillon. L'enjeu écologique de préservation de cet habitat ponctuel est très fort, car il est rare et fragile. Il nécessite donc une considération particulière.



Armérie de Gérard



Pelouse des sables dolomitiques des Causses

### historique du site.....

### et la suite.....

BRE	19 MARS 2012	27 JUIN 2012	AUTOMNE 2012	HIVER 2013	PRINTEMPS- ETE 2013	DEBUT ETE 2013
tion à tion upagro	Présentation des <b>résultats du diagnostic</b> des activités humaines et de l'inventaire des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (rares ou menacés à l'échelle européenne) lors du <b>deuxième COPIL</b> .	<b>Nouvelle réunion du COPIL</b> : décision de poursuivre le travail uniquement sur le périmètre du site transmis, soit 1 272 ha répartis sur quatre secteurs distincts (voir carte).	<b>Réunion publique d'information</b> . Constitution des <b>groupes de travail</b> .	Phase de <b>concertation</b> en groupes de travail, définition des <b>actions</b> à inscrire au futur programme.	<b>Rédaction du deuxième volume du DOCOB</b> .	<b>Réunion du COPIL, validation du programme d'actions</b> .

## Un programme d'actions basé sur la concertation

### Vous souhaitez vous impliquer dans la concertation ?



● **Vérifiez** sur la carte si vous vous trouvez à l'intérieur du périmètre du site, ou si vous êtes concernés par la démarche en tant que propriétaire, gestionnaire, ou simple usager du territoire.

● **Inscrivez-vous** dès maintenant aux groupes de travail : faites-vous connaître auprès du COPAGE ou du Parc national des Cévennes.

Thématiques abordées : agriculture, forêt, tourisme et activités de pleine nature, charte Natura 2000, analyse des périmètres et classements existants.

### Infos



Le volume 1 du DOCOB du site Natura 2000 «Causse Mejan» peut être téléchargé à l'adresse internet suivante :

<http://www.cevennes-parcnational.fr/>

**Réunion publique  
pour lancer les  
groupes de travail**

le Mardi 27  
Novembre 2012,  
à 14 h - à Mas de Val

(ouverte à tous)



### Contacts :

Anne COLIN - COPAGE - Tél. 04 66 65 62 00 - [anne.colin@lozere.chambagri.fr](mailto:anne.colin@lozere.chambagri.fr)

Sandrine DESCAVES - Parc national des Cévennes, antenne du Causse Méjean - Tél. 04 66 31 50 93

Franck DUGUEPEROUX - Parc national des Cévennes - Tél. 04 66 49 53 40

[franck.dugueperoux@cevennes-parcnational.fr](mailto:franck.dugueperoux@cevennes-parcnational.fr)

